

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024

Délibération n° 2024/03/8

Date de la convocation : 23 février 2024	La séance débute à 18h00 et se termine à 19h20	Acte exécutoire à compter du : 8 mars 2024	Affichée en Mairie le : 11 mars 2024
---	--	--	--

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 20

Étaient présent(e)s

M. FOURNIER	Mme KRAOUCHE	M. IAFRATE
M. RISSER	Mme KEUVREUX	Mme MOLINA
M. NOBILE	Mme COLOMBEY	M. PELTIER
Mme MACAIGNE	M. CHARO	M. DOLBEAU
M. MARRELLA	M. RUPPERT	Mme GATTO
Mme MUHLMANN	Mme BALZER	Mme INTERRANTE
M. DUMON	Mme DA ROCHA	

Étaient absent(e)s avec procuration (5)

Mme WAGNER procuration à M. RISSER
Mme OUTOMURO procuration à M. DUMON
M. SAUDRY procuration à M. NOBILE
M. VILLA procuration à Mme GATTO
Mme STEINBACH procuration à Mme MUHLMANN

Était absent(e)s excusé(e)s (4)

Mme BENCI – M. BARBARAS – M. IORFIDA – M. BEN ARIF

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

8. Aides de la Ville en faveur de la scolarité pour les élèves rombasiens en écoles élémentaires, au collège et au lycée 2024/2025.

1) Proposition des barèmes pour l'année scolaire 2024/2025 pour tous les élèves de la ville de Rombas :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **attribue** les bons scolaires selon les critères suivants :

Par élève fréquentant les écoles élémentaires

- Quotient familial 1 : inférieur à 700 € 45.00 €
- Quotient familial 2 : compris 700 € et 1000 € 40.00 €
- Quotient familial 3 : supérieur à 1000 € 35.00 €

Par élève fréquentant les collèges

- Quotient familial 1 : inférieur à 700 € 110.00 € (2 bons de 55 €)
- Quotient familial 2 : compris 700 € et 1000 € 90.00 €
- Quotient familial 3 : supérieur à 1000 € 70.00 €

Par élève non redoublant restant dans le système éducatif au sortir de la troisième

SECONDE	PREMIERE	TERMINALE
130.00 € (2 bons de 65 €)	130.00 € (2 bons de 65 €)	130.00 € (2 bons de 65 €)

Le quotient familial de référence est celui communiqué par la CAF.

2) Les élèves rombasiens ayant obtenu la mention « très bien » au baccalauréat seront gratifiés d'un bon de 180.00 € (1 bon de 90 € et 1 bon de 90 €)

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 8 mars 2024

Le Maire,



Lionel FOURNIER